

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL284

présenté par
M. Popelin, rapporteur

ARTICLE 8

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« le 1° de »

les mots :

« par le 1° de l'article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification.